



Panel citoyen pour le Contrat de Quartier Durable Versailles

Principes généraux de fonctionnement

Contexte :

La Ville de Bruxelles a décroché un Contrat de Quartier Durable pour la cité Versailles à Neder-Over-Hembeek. Il s'agit du 19^{ème} Contrat de Quartier Durable attribué par la Région à la Ville de Bruxelles.

Avec une aide régionale de 12,5 millions d'€, la Ville de Bruxelles va pouvoir élaborer, en concertation avec les habitants et les acteurs locaux, un plan d'actions ambitieux pour améliorer la qualité de vie du quartier dans toutes ses dimensions : espace public, logement, soutien à l'emploi et à la vie sociale, environnement, projets citoyens, équipements collectifs, etc.

Le périmètre de ce nouveau Contrat de Quartier Durable se concentre sur la cité de logements sociaux « Versailles » située sur le territoire de Neder-Over-Hembeek. Il est délimité par les rues de la Tour Japonaise, Laskouter et de Beyseghem..

De juin 2021 à mai 2022, la Ville de Bruxelles en concertation avec le Logement Bruxellois et les acteurs locaux va établir un diagnostic du quartier, définir des priorités et élaborer un programme d'actions. Celui-ci sera mis en œuvre à partir de juin 2022 sur une période de 4 ans .

Pour mener à bien ce projet, la Ville de Bruxelles sera accompagnée par un bureau d'étude et fera appel à l'expertise des habitants et des acteurs locaux via l'organisation d'un processus participatif (réunions publiques, ateliers, promenades exploratoires, rencontres de terrain, etc) et la mise sur pied d'une Commission de quartier composée d'un panel de citoyens.

Généralités :

Le panel se veut diversifié, sa composition est déterminé par la réglementation régionale relative aux Contrats de Quartier Durable en y intégrant un équilibre de genre, d'âge et géographique.

Ce panel citoyen a une durée de vie de 5 ans. Il pourra être renouvelé et/ou complété si le nombre de représentants d'un ou plusieurs(s) groupe(s) venaient à ne plus atteindre le minimum prévu par la réglementation relative aux contrats de quartier.

Il est créé pour accompagner le processus d'élaboration du programme du Contrat de Quartier Durable et sa mise en œuvre. L'objectif est de dessiner ensemble le programme

d'actions et de suivre ensuite régulièrement sa mise en œuvre.

Composition :

Le panel citoyen est composé d'un minimum de 18 membres effectifs :

- Au moins 12 habitants du périmètre ou de ses abords directs
- Au moins 6 personnes issues du secteur associatif

Ce panel siège au sein de la Commission de quartier Versailles. La Commission de quartier est l'organe consultatif chargé de suivre l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat de Quartier Durable. Cette commission est composée d'un panel citoyen ainsi que de représentants du Collège, des services de la Ville, du CPAS et de la Région, ...

Missions :

Le panel qui intégrera la Commission de quartier a notamment pour missions :

- d'émettre des avis et de formuler des recommandations sur l'élaboration du diagnostic, des priorités et du plan d'actions du Contrat de Quartier Durable et sa mise en œuvre,
- de faire part des informations et vécus de terrain, pour que l'équipe de projet puisse en tenir compte au maximum,
- de collaborer avec les différents acteurs de l'équipe projet afin de trouver des solutions concrètes, adéquates au quartier,
- d'assister aux rencontres citoyennes qui seront organisées tout au long de la phase d'étude et de mise en œuvre du programme.

Engagement des membres de la Commission de quartier :

Les membres s'engagent individuellement et volontairement pendant la durée du processus de participation à :

- assister à un maximum de réunions pour le bon fonctionnement du panel (approximativement 3 à 4 réunions de la commission de quartier et 1 à 2 réunions avec l'ensemble du quartier pendant 5 ans à partir de 2021),
- être la voix des riverains, associations et usagers du quartier en fonction de la catégorie qu'ils représentent,
- être une personne de contact clés pour les personnes de la catégorie qu'ils représentent et pouvoir les informer et expliquer des discussions en cours,
- collaborer dans une atmosphère constructive.

Engagement de l'équipe projet :

L'équipe de projet (Ville de Bruxelles) s'engage à :



- être à l'écoute des avis, recommandations mais également des craintes légitimes des membres du panel,
- mettre à disposition du panel des experts divers afin d'aider le panel dans ses missions,
- fournir des explications approfondies en cas de questions sur les dossiers techniques,
- prendre l'organisation logistique des réunions du panel en charge.

Fonctionnement du panel :

- Le panel se réunit en journée ou en soirée pendant maximum 3 heures.
- Le panel se réunit au moins 3 à 4 fois par an.
- Un règlement d'ordre intérieur définitif (mode de fonctionnement, ordre du jour, communication, etc) sera validé lors de la mise sur pied de la 1^{ère} Commission de quartier dès 2021.